



## Commission économique pour l'Europe

### Comité des politiques de l'environnement

#### Dix-huitième session

Genève, 17-20 avril 2012

## Rapport du Comité des politiques de l'environnement sur les travaux de sa dix-huitième session

### Table des matières

	<i>Paragraphe</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–11	3
A. Participation.....	2–7	3
B. Questions d'organisation.....	8–9	3
C. Adoption de l'ordre du jour.....	10	4
D. Élection du Bureau.....	11	4
II. Développement durable dans la région de la Commission économique pour l'Europe.....	12–14	4
III. Suivi de la Conférence ministérielle d'Astana et préparation de l'examen à mi-parcours d'«Un environnement pour l'Europe».....	15–25	5
IV. Études de la performance environnementale.....	26–43	8
A. Première étude de la performance environnementale du Turkménistan.....	26–29	8
B. Deuxième étude de la performance environnementale de l'Albanie.....	30–33	8
C. Deuxième étude de la performance environnementale de la Roumanie.....	34–37	9
D. Programme d'études de la performance environnementale: vue d'ensemble des activités.....	38–43	9
V. Surveillance et évaluation de l'environnement, établissement de rapports sur l'environnement.....	44–49	10
VI. Accords multilatéraux relatifs à l'environnement: renforcement des capacités de mise en œuvre et application de ces accords pour soutenir une économie verte.....	50–57	11
VII. Activités intersectorielles.....	58–75	13
A. Éducation au développement durable.....	59–63	13

B.	Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement .....	64-66	14
C.	Environnement et sécurité .....	67-69	15
D.	Processus européen environnement et santé .....	70-73	16
E.	Construction écologique .....	74-75	16
VIII.	Examen de la réforme de 2005: sous-programme sur l'environnement.....	76-77	16
IX.	Programme de travail .....	78-92	17
A.	Examen de l'exécution du programme pendant la période biennale 2010-2011 .....	78-79	17
B.	Travaux pour les périodes biennales 2012-2013 et 2014-2015.....	80-82	17
C.	Ressources nécessaires et critères d'attribution pour une aide financière.....	83-89	17
X.	Calendrier des réunions .....	90	18
XI.	Questions diverses.....	91	18
XII.	Résumé des décisions du Comité .....	92	18
XIII.	Clôture de la session.....	93-94	21
<b>Annexes</b>			
I.	Liste des pays ayant droit à une aide financière pour participer aux réunions et manifestations (2012-2013).....		22
II.	Admissibilité du Bélarus à une aide financière pour participer aux réunions et manifestations (2012-2013).....		23
III.	Groupe d'experts des études de performance environnementale: mandat révisé pour 2013-2014 .....		24
IV.	Mandat révisé de l'Équipe spéciale conjointe sur les indicateurs de l'état de l'environnement pour 2013-2014.....		26

## I. Introduction

1. Le Comité des politiques de l'environnement a tenu sa dix-huitième session à Genève (Suisse) du 17 au 20 avril 2012.

### A. Participation

2. Ont participé à la session les délégations de 41 États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) de l'Organisation des Nations Unies: Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lituanie, Malte, Monaco, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Turkménistan, Ukraine.

3. Des représentants des organismes des Nations Unies ci-après étaient également présents: le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS/Europe).

4. Des représentants de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) étaient présents.

5. Des représentants de la Commission européenne, de la délégation permanente de l'Union européenne auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) ont également assisté à la réunion.

6. Des représentants des cinq Centres régionaux pour l'environnement (CRE) ont également participé à la réunion: le Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale; le Centre régional pour l'environnement du Caucase (CRE-Caucase); le Centre régional pour l'environnement de l'Asie centrale (CAREC); le Centre régional pour l'environnement de la République de Moldova (CRE-Moldova); et le Centre régional pour l'environnement de la Fédération de Russie (CRE-Russie).

7. De plus, des représentants d'associations de protection de l'environnement de la société civile – l'ECO-Forum européen, le Centre ECO-Accord pour l'environnement et le développement durable, le Bureau européen de l'environnement, le Partenariat mondial de l'eau (GWP Asie centrale et Caucase) et Zoï Environment Network étaient également présents.

### B. Questions d'organisation

8. Le Directeur de la Division de l'environnement de la CEE a ouvert la session par une allocution de bienvenue dans laquelle il a informé le Comité des évolutions intervenues récemment au secrétariat et à la Division de l'environnement. L'examen 2012 de la réforme de la CEE adoptée en 2005<sup>1</sup> est l'une des principales activités en cours: il vise à tirer des conclusions pour les futures priorités de travail de la CEE.

---

<sup>1</sup> Peut être consulté à l'adresse suivante: [http://www.unece.org/fileadmin/DAM/commission/2006/E\\_ECE\\_1434\\_%20Rev\\_1\\_e.pdf](http://www.unece.org/fileadmin/DAM/commission/2006/E_ECE_1434_%20Rev_1_e.pdf).

9. La Présidente du Comité a souhaité la bienvenue aux résidents et vice-présidents des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) de la CEE, présents à cette session du Comité. Elle a informé les participants qu'une réunion du Bureau s'était tenue dans la matinée du 17 avril 2012 (dont les principaux résultats seraient présentés aux points correspondants de l'ordre du jour). Cette session du Comité étant censée se dérouler le plus possible sans recourir au papier, les participants ayant été invités à télécharger les documents nécessaires au format électronique depuis le site Web de la CEE<sup>2</sup>.

### **C. Adoption de l'ordre du jour**

10. L'ordre du jour (ECE/CEP/2012/1) a été adopté avec le programme proposé (document d'information n° 1/Rev.2).

### **D. Élection du Bureau**

11. Le Comité a élu M<sup>me</sup> Elisabete Quintas da Silva (Portugal) Présidente. M. Michel Amand (Belgique), M<sup>me</sup> Nino Tkilava (Géorgie), M. Massimo Cozzone (Italie), M. Bulat Yessekin (Kazakhstan), M<sup>me</sup> Jelena Knezevic (Monténégro), M<sup>me</sup> Martine Rohn-Brossard (Suisse), M. Vadym Pozharskiy (Ukraine) et M. John Michael Matuszak (États-Unis d'Amérique) ont été élus Vice-Présidents. Le Comité a exprimé ses plus sincères remerciements à M. Adriaan Oudeman (Pays-Bas), qui a quitté ses fonctions au Bureau du Comité, pour son dévouement aux activités environnementales de la CEE depuis les vingt dernières années.

## **II. Développement durable dans la région de la Commission économique pour l'Europe**

12. La Présidente a informé les participants de l'état d'avancement des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio de Janeiro, 20-22 juin 2012) (Conférence Rio+20). S'agissant de l'initiative prise par les représentants des organes directeurs des accords multilatéraux sur l'environnement de la CEE et par la Présidente du Comité de participer à titre informel au projet de document final de la Conférence Rio+20, la plupart de leurs observations ont été reprises dans le texte récapitulatif (texte en bleu dans le document) par les coprésidents du Bureau de la Conférence Rio+20.

13. En sa qualité de coordonnatrice de la CEE pour la Conférence Rio+20, la Conseillère principale du secrétariat exécutif de la CEE a présenté les principaux résultats de la Réunion préparatoire régionale de la CEE à la Conférence Rio+20, organisée à Genève les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2011. D'autres informations et les textes adoptés ont pu être consultés sur le site Web de la CEE<sup>3</sup>. Le rapport interinstitutions «De la transition à la transformation: développement durable et inclusif en Europe et en Asie centrale», coordonné par la CEE, a constitué une contribution majeure à la Conférence.

14. Le Comité a pris note des informations communiquées concernant les préparatifs de la Conférence Rio+20 et s'est félicité de la participation à titre informel des représentants des organes directeurs des accords multilatéraux sur l'environnement et de la Présidente du Comité au projet de document final. Le Comité a invité ses membres à prendre contact avec

---

<sup>2</sup> <http://www.unece.org/env/cep/2012sessionapril.html>.

<sup>3</sup> <http://www.unece.org/env/sustainabledevelopment/rpm2011/rpm2011.html>.

leurs coordinateurs nationaux pour la Conférence Rio+20 et à faire valoir l'importance de maintenir les initiatives et perspectives régionales insérées actuellement en bleu dans le texte du document final.

### **III. Suivi de la Conférence ministérielle d'Astana et préparation de l'examen à mi-parcours d'«Un environnement pour l'Europe»**

15. Le Comité a évalué l'efficacité de la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Astana, 21-23 septembre 2011). Les délégations ont exprimé leurs sincères remerciements pour l'organisation et les résultats de la Conférence qui, conformément au Plan de réforme du processus «Un environnement pour l'Europe», se présentait sous une nouvelle forme. Le succès de la Conférence a été imputé à ses deux principaux thèmes – «la gestion durable de l'eau et des écosystèmes aquatiques» et «pour une économie plus respectueuse de l'environnement: prise en compte de l'environnement dans le développement économique» – qui revêtaient une importance pour la région tout entière, à son caractère interactif et à la qualité des textes adoptés, et enfin à l'efficacité du processus préparatoire. Le Comité a exprimé sa gratitude au Gouvernement du Kazakhstan pour son excellent travail d'organisation de la Conférence.

16. Les participants ont observé que la Conférence ministérielle d'Astana avait démontré, une fois encore, que le processus «Un environnement pour l'Europe» offrait un cadre de haut niveau exceptionnel pour aborder les questions environnementales de la région et devait être poursuivi. Les délégations ont exprimé leur souhait que les futures conférences «Un environnement pour l'Europe» soient préparées selon les mêmes modalités et notamment, que leur déroulement soit encore plus interactif. Parallèlement, certaines délégations ont observé que la plus grande difficulté pour les conférences à venir serait de mettre en place des structures et des cadres nouveaux pour aborder des problématiques aussi nouvelles que l'économie verte, étant donné la crise économique actuelle qui frappe tous les pays de la région de la CEE. Il faudrait également que les conférences à venir soient allégées, en particulier pour ce qui des manifestations organisées en marge. Concernant la définition des thèmes des prochaines conférences, les représentants ont insisté sur la nécessité de trouver un juste équilibre entre thématiques anciennes et nouvelles, y compris en renforçant les travaux relatifs à l'économie verte et à la prise en compte de l'environnement dans le développement économique.

17. Conformément au Plan de réforme du processus «Un environnement pour l'Europe» et pour faire suite à une décision de la Conférence ministérielle d'Astana, le Comité a dû organiser un examen à mi-parcours en 2013 afin d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des textes issus de la Conférence. Le secrétariat a établi un document (ECE/CEP/2012/5) destiné à faciliter la discussion sur les préparatifs de cet examen.

18. Le représentant du Kazakhstan a informé les participants des avancées dans l'élaboration du Programme de partenariat pour une «passerelle verte». Un groupe d'experts a été mis en place sous les auspices du Centre régional pour l'environnement de l'Asie centrale afin de poursuivre l'élaboration du programme. Le groupe d'experts devait établir une liste récapitulative des projets de partenariat en vue de les soumettre au cinquième Forum économique d'Astana (Astana, 22-24 mai 2012), ainsi qu'à d'autres manifestations en rapport. Dans le cadre des négociations de la Conférence Rio+20, le Kazakhstan, soutenu par plusieurs partenaires, a proposé d'inclure cette liste dans le document final de la Conférence Rio+20.

19. Le représentant de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) a présenté un document esquissant les grandes lignes de la mise en place d'une procédure périodique

d'évaluation et d'information, à partir de la mise au point progressive du Système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS). La nécessité d'une supervision politique a été mise en évidence afin d'assurer le suivi et le contrôle du développement du SEIS et de sa mise en œuvre. Ainsi, il pourrait être envisagé de mettre en place un groupe spécialisé, composé de représentants des pays et des partenaires concernés (à l'image du Groupe directeur pour les évaluations de l'environnement de la CEE, institué en amont de la Conférence ministérielle d'Astana), qui serait chargé de mettre au point le SEIS.

20. Le document élaboré par l'AEE renferme un premier projet des diverses propositions avancées pour élaborer le SEIS. Le Comité a invité les délégations à formuler leurs observations sur le document de l'AEE avant le 30 avril 2012 auprès du secrétariat de la CEE (efe@unece.org), qui se chargerait d'en établir une synthèse et de la transmettre à l'AEE.

21. Le Président (Suisse) de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) de la CEE a informé le Comité des avancées réalisées dans le cadre des Actions pour l'eau d'Astana depuis la Conférence ministérielle du même nom et a invité les pays et les organisations qui n'avaient pas encore soumis leurs projets d'actions pour l'eau à s'investir activement dans cette initiative. La Convention sur l'eau s'est déclarée prête à continuer d'aider le Comité à mettre en œuvre les Actions pour l'eau d'Astana et à procéder à leur examen.

22. Le représentant du Groupe d'étude pour la mise en œuvre du Programme d'action environnementale de l'OCDE a informé les participants de l'avancement des travaux du Groupe d'étude, concernant notamment: a) une réunion du groupe à Chisinau en octobre 2011, ayant donné lieu à l'adoption d'un programme de travail; b) les travaux sur la croissance verte, en cours de démarrage avec des projets au Kirghizistan et en République de Moldova; et (c) un séminaire sur la responsabilité environnementale, organisé par la Pologne. Le Groupe d'étude a préparé et diffusé régulièrement des alertes en ligne, donnant une vue générale des nouveautés et des activités.

23. Le représentant du PNUE a informé les participants des activités menées récemment par le PNUE au titre des deux thématiques de la conférence ministérielle d'Astana. Un projet de rapport sur la tarification des services rendus par les écosystèmes du lac Sevan en Arménie est en voie d'achèvement, et des préparatifs sont en cours pour réaliser une étude de faisabilité au titre du projet sur l'économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB) en Géorgie. Il était prévu qu'une synthèse d'exemples concrets d'économie verte, dont un projet avait été établi en vue de la Conférence d'Astana, soit diffusée à temps pour la Conférence Rio+20.

24. Les représentants des centres régionaux pour l'environnement de l'Asie centrale, de la Fédération de Russie et du Caucase ont rendu compte des activités menées de concert avec l'AEE sur la mise au point du SEIS, ainsi que de leurs activités relatives à la promotion d'une gestion durable de l'eau et à une économie verte dans chaque sous-région concernée, parmi lesquelles la gestion durable des cours d'eau transfrontières, les études TEEB et la mise au point d'indicateurs de mesure pour l'économie verte.

25. Le Comité s'est félicité du document ECE/CEP/2012/5 sur la préparation de l'examen à mi-parcours d'«Un environnement pour l'Europe», rédigé par le secrétariat, a approuvé les propositions concernant la préparation de cet examen prévu en 2013, notamment son périmètre d'étude, sa forme et ses modalités tels que définis dans le document, y compris les décisions et demandes supplémentaires ci-après:

a) Il a décidé que l'examen à mi-parcours serait organisé à l'automne 2013, dans le cadre de la dix-neuvième session du Comité;

- b) Il a décidé que la date limite de remise au secrétariat des rapports d'examen à mi-parcours (ainsi qu'il est précisé ci-dessous) serait fixée au 21 juin 2013;
- c) Il a invité les délégations à rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre des Actions pour l'eau d'Astana sur la base d'un modèle de rapport établi par le secrétariat, en consultation avec les bureaux du Comité et de la Convention sur l'eau. Le secrétariat rédigerait un document d'examen à partir de ces rapports;
- d) Il a invité le secrétariat à élaborer, en collaboration avec le PNUE et les autres partenaires du processus «Un environnement pour l'Europe» concernés, un aperçu de l'évolution des pays de la CEE vers une économie plus respectueuse de l'environnement;
- e) Il a invité la délégation kazakhe à rédiger, en coopération avec ses partenaires, un rapport sur l'élaboration du Programme de partenariat pour une «passerelle verte»;
- f) Il a invité le secrétariat à rendre compte de l'état d'avancement des préparatifs du troisième cycle d'études de performance environnementale (EPE);
- g) Il a invité l'AEE ainsi que ses partenaires à préparer un bref exposé des progrès réalisés dans l'établissement d'une procédure périodique d'évaluation de l'environnement et d'information, y compris dans la mise au point du SEIS;
- h) En outre, il a invité l'AEE ainsi que ses partenaires à envisager l'organisation d'une manifestation sur le SEIS, en marge de l'examen à mi-parcours;
- i) Il a invité le secrétariat de la Convention sur l'eau à rendre compte des mesures prises ou prévues relatives à la préparation de futures évaluations des eaux transfrontières et aux modalités de coopération envisagées avec le SEIS<sup>4</sup>;
- j) Il a invité l'Équipe spéciale pour la mise en œuvre du Programme d'action pour l'environnement à élaborer un rapport sur ses activités, en particulier dans les domaines de l'eau et de l'économie verte;
- k) Il a invité les centres régionaux pour l'environnement à élaborer un rapport commun sur les résultats obtenus dans la promotion de l'économie verte et d'une meilleure gouvernance environnementale;
- l) Il a invité le secrétariat à établir une synthèse faisant état du travail accompli pour aider les pays à ratifier les accords multilatéraux sur l'environnement de la CEE et à les mettre en œuvre, ainsi que des difficultés rencontrées dans leur ratification;
- m) Il a invité le secrétariat à organiser des consultations (sous la forme d'une enquête) avec les États membres de la CEE pour recueillir des informations sur les moyens déployés par les pays pour promouvoir les objectifs et priorités du processus «Un environnement pour l'Europe» et renforcer la mise en application des textes issus de la Conférence ministérielle d'Astana, y compris au moyen de politiques nationales et de partenariats adéquats<sup>5</sup>;

---

<sup>4</sup> Il a été proposé que cet exercice s'inscrive dans le cadre de la procédure périodique d'évaluation de l'environnement à partir du SEIS, menée en collaboration avec l'AEE. Cette proposition est dans l'attente d'une concertation entre l'AEE et le Bureau de la Convention sur l'eau et de la décision que ce dernier prendra.

<sup>5</sup> Conformément au plan de réforme du processus «Un environnement pour l'Europe» (ECE/CEP/S/152, annexe, par. 16 et 18).

n) Il a chargé le secrétariat, en concertation avec le Bureau du Comité et en coopération avec les partenaires du processus «Un environnement pour l'Europe» concernés, de préparer l'examen à mi-parcours.

## **IV. Études de la performance environnementale**

### **A. Première étude de la performance environnementale du Turkménistan**

26. Le Secrétaire du Groupe d'experts des EPE a informé le Comité que le Groupe d'experts avait procédé à l'évaluation de la performance environnementale du Turkménistan lors de sa réunion du 13 au 15 mars 2012, à Ashgabat. Il s'agissait de la première étude du Turkménistan. Les recommandations de l'EPE ont été présentées dans le document d'information n° 8. Les Pays-Bas, la Norvège et la Suisse ont apporté leur aide financière à l'EPE. Le Portugal et la Suisse ont détaché des experts pour les besoins de l'EPE et le Bureau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au Turkménistan a contribué à sa réalisation.

27. Le représentant du Turkménistan a dressé un état des lieux de l'environnement dans son pays. Les questions relatives à la protection de l'environnement et à la sécurité écologique sont une grande priorité politique nationale et le Turkménistan soutient formellement la coopération internationale sur ces questions. Les activités menées au niveau national portent sur les changements climatiques, la gestion durable des ressources naturelles, la protection des ressources en eau et la lutte contre la désertification. La mise en place d'un centre interrégional des Nations Unies pour les changements climatiques a constitué une initiative majeure. Le Turkménistan a dit son intérêt pour poursuivre et renforcer sa coopération avec la CEE sur les questions environnementales.

28. Les deux rapporteurs (Estonie et Suisse) ont récapitulé les principales conclusions et les recommandations de cette première EPE du Turkménistan. Dans la discussion qui a suivi, les participants ont interrogé la délégation turkmène et donné quelques conseils pratiques sur la manière de mieux mettre en œuvre les recommandations.

29. Le Comité a conclu l'examen collégial par l'adoption par acclamation des recommandations formulées dans la première EPE du Turkménistan. Il a remercié les gouvernements et les organisations pour leur appui qui, grâce aux experts détachés et aux contributions financières versées, a permis de réaliser cette première EPE du Turkménistan.

### **B. Deuxième étude de la performance environnementale de l'Albanie**

30. Le secrétaire du Groupe d'experts des EPE a informé le Comité que le Groupe d'experts avait procédé à l'évaluation de la performance environnementale de l'Albanie lors de sa réunion des 3 et 4 avril 2012, à Genève. Il s'agissait de la deuxième étude de l'Albanie. Les recommandations de l'EPE ont été présentées dans le document d'information n° 9. L'Allemagne a apporté son aide financière à l'EPE. L'Allemagne, le PNUE, l'OMC et l'AEE ont détaché des experts et le Bureau du PNUD en Albanie a contribué à la réalisation de l'étude.

31. Le représentant de l'Albanie a présenté les progrès accomplis dans son pays depuis la première EPE en 2002. Certaines avancées ont été réalisées, dont le rapprochement du cadre environnemental albanais avec la législation de l'UE et l'élaboration d'un certain nombre de lois relatives à la protection de l'environnement sont les plus notables. Des progrès ont été accomplis également dans la surveillance environnementale et l'information



sur l'environnement, y compris dans l'élaboration de rapports annuels sur l'état de l'environnement.

32. Le Rapporteur (Suède) a récapitulé les principales conclusions et recommandations de cette deuxième EPE de l'Albanie et présenté une vue d'ensemble des principaux enjeux pour le pays. Dans la discussion qui a suivi, les participants ont donné quelques conseils pratiques sur la manière de mettre en œuvre au mieux les recommandations de l'EPE.

33. Le Comité a conclu l'examen collégial par l'adoption par acclamation des recommandations formulées dans la deuxième EPE de la Roumanie. Il a remercié les gouvernements et les organisations pour leur appui qui, grâce aux experts détachés et aux contributions financières versées, a permis de réaliser cette deuxième EPE de la Roumanie.

### **C. Deuxième étude de la performance environnementale de la Roumanie**

34. Le Secrétaire du Groupe d'experts des EPE a informé le Comité que le Groupe d'experts avait procédé à l'évaluation de la performance environnementale de la Roumanie lors de sa réunion des 4 et 5 avril 2012, à Genève. Il s'agissait de la deuxième étude de la Roumanie. Les recommandations de l'EPE ont été présentées dans le document d'information n° 10. L'Allemagne a apporté son aide financière à l'EPE. L'Allemagne, l'Italie et le PNUD ont détaché des experts et le Bureau du PNUD en Roumanie a contribué à la réalisation de l'étude.

35. Le représentant de la Roumanie a présenté les progrès accomplis dans son pays depuis la première EPE en 2001. La Roumanie a beaucoup progressé. En 2008, le pays a adopté une stratégie nationale de développement durable (2008-2030) et la Commission interministérielle de coordination pour l'intégration de la protection de l'environnement dans les politiques et stratégies sectorielles nationales travaille actuellement à une évaluation d'ensemble et à une révision de cette stratégie. La dissociation de la croissance économique du pays (c'est-à-dire son produit intérieur brut ou PIB) de sa consommation d'énergie a constitué une des réalisations majeures à ce jour.

36. Le Rapporteur (Pays-Bas) a récapitulé les principales conclusions et recommandations de cette deuxième EPE de la Roumanie. Étant donné que la Roumanie est membre de l'Union européenne depuis 2007, cette deuxième EPE ne portait pas sur les domaines relevant des recommandations de l'UE. Dans la discussion qui a suivi, les participants ont formulé des observations sur les principales conclusions de l'EPE et donné quelques conseils pratiques sur la manière de mettre en œuvre au mieux ses recommandations.

37. Le Comité a conclu l'examen collégial par l'adoption par acclamation des recommandations formulées dans la deuxième EPE de la Roumanie. Il a remercié les gouvernements et les organisations pour leur appui qui, grâce aux experts détachés et aux contributions financières versées, a permis de réaliser cette deuxième EPE de la Roumanie.

### **D. Programmes d'études de la performance environnementale: vue d'ensemble des activités**

38. Le Secrétaire du Groupe d'experts des EPE a informé le Comité des activités récemment menées dans le cadre du Programme d'EPE, parmi lesquelles des contacts avec les pays qualifiés pour une EPE n'ayant pas encore fait l'objet d'une deuxième évaluation, la Croatie ayant donné une réponse positive. Des manifestations ont été organisées pour lancer les EPE en Géorgie (juin 2011), Bosnie-Herzégovine (décembre 2011), dans l'ex-République yougoslave de Macédoine (mars 2012) et en Ouzbékistan (mai 2012). Une brochure présentant les chiffres clefs de l'EPE a été éditée pour la deuxième EPE de

l'ex-République yougoslave de Macédoine. Il a été prévu de publier des brochures de même type pour les autres pays ayant fait récemment l'objet d'une évaluation.

39. Les préparatifs pour l'EPE du Maroc sont toujours en cours. La mission préparatoire du 27 février au 1<sup>er</sup> mars 2012, qui a bénéficié de l'appui de la Suisse, a été un succès; les autorités marocaines, dont le Ministère de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement et d'autres ministères et institutions compétents, ainsi que le Bureau pour l'Afrique du Nord de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la délégation de l'UE et le Bureau du PNUD au Maroc, ont témoigné d'un vif intérêt pour participer à cette EPE. Pendant cette mission préparatoire, un accord a été trouvé sur l'organisation de l'EPE, sur le déroulement de l'ensemble du processus et sur le rôle de la CEA dans ce processus, ainsi que sur les modalités pour transférer au mieux le savoir-faire en la matière<sup>6</sup>. Le manque de ressources financières et d'experts pour réaliser l'EPE demeure l'un des principaux obstacles.

40. Le secrétariat a procédé en 2011-2012 à une auto-évaluation des étapes de la procédure à suivre pour préparer et réaliser des EPE. Les conclusions et recommandations issues de cette auto-évaluation ont été présentées dans le document d'information n° 3.

41. Les travaux ont été engagés sur l'élaboration de propositions concernant l'organisation détaillée du troisième cycle d'EPE à venir, y compris sur la composition de ses trois volets et les éléments fondamentaux des principaux chapitres. La République de Moldova a indiqué qu'elle était prête à faire l'objet d'une troisième EPE et une mission préparatoire a eu lieu à cet effet en mai 2012.

42. Dans la discussion qui a suivi, le Comité a examiné les activités récemment menées au titre du Programme d'EPE ainsi que les problèmes urgents et leurs solutions possibles pour permettre la réalisation de l'EPE du Maroc. Le PNUE et l'AEE ont indiqué au Comité qu'ils étaient prêts à appuyer l'EPE du Maroc sous la forme de conseils d'experts et de supports d'information. Le Comité a invité les pays à apporter une aide en nature (par exemple, par le détachement d'experts ou d'experts associés) ainsi qu'une aide financière au Programme d'EPE, notamment pour que la première EPE du Maroc puisse être menée à l'automne 2012. En outre, il a pris note des informations communiquées au sujet du troisième cycle d'EPE et des résultats de l'auto-évaluation du Programme d'EPE.

43. Le Comité a exprimé ses plus sincères remerciements au Groupe d'experts des EPE pour son travail et approuvé le mandat révisé 2013-2014 du Groupe d'experts (annexe III), qui serait soumis ultérieurement au Comité exécutif de la CEE pour approbation.

## **V. Surveillance et évaluation de l'environnement, établissement de rapports sur l'environnement**

44. Le Vice-Président (Fédération de Russie) du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement a rendu compte au Comité des évolutions intervenues pendant la période 2009-2011 (voir ECE/CEP/2012/6, ECE/CEP/AC.10/2009/2, ECE/CEP/AC.10/2010/2 et ECE/CEP/AC.10/2011/2) et a soumis pour adoption une proposition de mandat pour la période 2012-2014 (ECE/CEP/2012/6, annexe).

---

<sup>6</sup> La CEA a proposé un certain nombre d'actions s'agissant de l'EPE: financer deux experts de la région de la CEA; jumeler certains experts de la région de la CEA à des experts de l'équipe EPE de la CEE; mobiliser des aides financières supplémentaires pour cette évaluation; envisager la création d'un groupe d'experts des EPE au sein de la CEA; étudier les possibilités de recourir au Comité du développement durable de la CEA pour l'examen collégial et l'adoption des recommandations de l'EPE.

45. Le Président (Biélorus) de l'Équipe spéciale conjointe sur les indicateurs de l'état de l'environnement a rendu compte de l'avancement des travaux de l'Équipe spéciale en 2011 lors de ses troisième et quatrième sessions (voir ECE/CEP-CES.GE.1/2011/2 et ECE/CEP-CES.GE.1/2011/4).

46. Dans les interventions qui ont suivi, les délégations ont vivement apprécié les activités menées par le Groupe de travail et l'Équipe spéciale et souligné l'importance de la participation de ces deux instances à la mise au point du SEIS, plus particulièrement celle du Groupe de travail, compte tenu de son savoir-faire précieux en la matière.

47. Le représentant du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe (OMS/Europe) a informé les participants des activités visant à poursuivre la mise en œuvre et à améliorer encore le Système d'information sur l'environnement et la santé de l'OMS (ENHIS), qui comporte 22 indicateurs dont certains couvrent l'exposition aux facteurs d'environnement, les effets de l'environnement sur la santé et l'action des pouvoirs publics. Outre qu'elle comble les lacunes existantes (concernant le contrôle de la qualité de l'air, par exemple (particules grossières (PM<sub>10</sub>) et ozone)), dans les villes de la partie orientale de la région), la mise au point du système s'attache en priorité à élaborer des indicateurs qui rendent compte des effets des changements climatiques sur la santé ainsi que de l'existence d'inégalités entre les pays et dans un même pays face aux risques environnementaux. De surcroît, de nouveaux indicateurs sont en cours d'élaboration pour mieux évaluer les progrès dans la réalisation des objectifs définis dans la déclaration de Parme.

48. Le Comité a exprimé ses plus sincères remerciements au Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement pour son travail et approuvé le mandat révisé 2012-2014 du Groupe de travail, qui serait soumis ultérieurement au Comité exécutif pour approbation.

49. En outre, le Comité a exprimé ses plus sincères remerciements à l'Équipe spéciale conjointe sur les indicateurs de l'état de l'environnement pour son travail et approuvé le mandat révisé 2013-2014 de l'Équipe spéciale (annexe IV), qui serait soumis ultérieurement au Comité exécutif pour approbation.

## **VI. Accords multilatéraux relatifs à l'environnement: renforcement des capacités de mise en œuvre et application de ces accords pour soutenir une économie verte**

50. Le Président (Pays-Bas) de la Convention de la CEE sur les effets transfrontières des accidents industriels a informé le Comité des résultats des deux réunions entre les représentants des organes directeurs des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et le Comité, convoquées à son initiative les 22 novembre 2011 et 16 avril 2012. Ces deux réunions ont permis d'engager un processus informel dans le but d'améliorer au maximum la coopération en cours entre les AME et de renforcer les synergies entre leurs activités respectives. Ces deux réunions ont également permis de coordonner les préparatifs d'une participation conjointe au projet de document final de la Conférence Rio+20 et d'examiner une contribution harmonisée au processus d'examen de la réforme de 2005 de la CEE. Des réunions de ce type seront convoquées à l'avenir sur demande.

51. Le Président de la Convention sur l'eau a informé le Comité de la tenue prochaine de la sixième session de la Réunion des Parties à Rome, du 28 au 30 novembre 2012. La sixième Réunion des Parties constituera une étape décisive dans le devenir de la Convention, les Parties devant adopter un nouveau programme de travail pour 2013-2015 et envisager l'évolution future de la Convention en tant qu'instrument global (dans l'attente de l'entrée en vigueur des amendements ouvrant la Convention aux pays extérieurs à la

région de la CEE). La Réunion des Parties devra également mettre en place un comité consultatif, qui sera chargé de superviser la mise en œuvre de la Convention. S'agissant de l'économie verte et des ressources en eau, les activités menées au titre du processus de dialogue sur les politiques nationales sont particulièrement utiles à une économie plus respectueuse de l'environnement par la prise en compte de la dimension environnementale dans les autres politiques sectorielles. De même, les travaux sur l'adaptation de la gestion de l'eau aux changements climatiques contribuent au passage à une économie verte.

52. Le Président (Norvège) du Protocole sur l'eau et la santé à la Convention sur l'eau a présenté aux délégués les principales activités menées au titre du Protocole, qui constitue un instrument plutôt nouveau et rassemble 25 Parties à ce jour. S'agissant de l'appui au processus de passage à une économie verte, des travaux sont en cours pour favoriser un accès équitable aux infrastructures d'eau et d'assainissement, sous la houlette de la France, et la gestion intégrée de réseaux d'approvisionnement et d'assainissement de faible envergure, sous la houlette de l'Allemagne. De même, plusieurs dispositions du Protocole défendent l'idée d'une prise en compte de la dimension environnementale dans les autres politiques sectorielles concernées.

53. Le Président (Royaume-Uni) de la Convention de la CEE sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance a informé les participants des avancées réalisées récemment dans le cadre de la Convention. Celle-ci et ses protocoles ont considérablement évolué au cours des trente dernières années. L'une des activités majeures du moment consiste à réviser le Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, signé à Göteborg en 1999, et à adopter un certain nombre d'amendements pour faire de ce texte un instrument unique en son genre en comblant le fossé entre pollution atmosphérique et changements climatiques. Le Protocole révisé participera à une économie verte en obligeant les Parties à prendre des mesures d'un bon rapport coût-efficacité pour réduire les émissions nocives, favoriser l'introduction de technologies nouvelles propres, induire des bénéfices pour l'économie et la santé et lutter contre la perte de la biodiversité. La Stratégie à long terme adoptée en 2010 pour la Convention vise à renforcer la coopération et les activités de sensibilisation avec d'autres régions sur les questions de pollution atmosphérique.

54. Le Président de la Convention sur les accidents industriels a informé les participants des travaux récents et en cours visant à renforcer les capacités de mise en œuvre de la Convention. Avec la participation des acteurs industriels, la Convention a favorisé la mise au point et le déploiement de technologies d'exploitation sûres et de techniques ou services de sécurité afin d'améliorer constamment la prévention des accidents, la planification des secours et l'intervention en cas d'accidents industriels et contribué par là même au passage à une économie verte. La Convention compte actuellement 40 parties. Le Programme d'aide institué au titre de la Convention continue d'apporter un appui efficace aux efforts des pays pour appliquer ce texte. Pour gagner encore en efficacité, la Conférence des Parties a mis en place une démarche stratégique sous la forme d'un mécanisme cyclique, doté d'un ensemble d'indicateurs et de critères qui permettent d'analyser, de surveiller et d'évaluer en continu le degré d'application. À cet égard, un certain nombre d'activités sur projets sont en cours dans les pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est. Par ailleurs, des séminaires et des formations ont permis d'aborder de nouveaux domaines comme l'aménagement du territoire au voisinage d'installations industrielles dangereuses et l'analyse coût-efficacité de la prévention des risques d'accidents graves. Les préparatifs de la septième réunion de la Conférence des Parties à Stockholm, du 14 au 16 novembre 2012, sont actuellement en cours.

55. Le Vice-Président (Pologne) de la Convention de la CEE sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Convention Espoo) a présenté au Comité les activités récemment menées sur le développement de capacités et l'économie

verte au titre de la Convention et de son Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale (Protocole ESE). La Convention compte 45 Parties et s'applique à plus de 800 activités économiques à ce jour; le Protocole ESE est entré en vigueur en juillet 2010 et compte 23 Parties. La Conférence ministérielle d'Astana a reconnu que l'évaluation stratégique environnementale (ESE) constituait un instrument unique majeur pour planifier et définir l'action publique visant à prendre en compte l'environnement dans le développement économique. Parce qu'elle est tournée vers les processus décisionnels de haut niveau dans l'élaboration des plans et programmes, l'ESE joue un rôle primordial dans le cadre pyramidal qui doit être mis en place pour favoriser une économie verte. Quant à l'évaluation d'impact sur l'environnement (EIE) – une procédure qui a fait ses preuves pour évaluer la conformité des activités programmées avec les politiques environnementales au niveau de chaque projet lorsque l'innovation et les activités sont programmées depuis la base – elle est un complément efficace de l'ESE en tant qu'outil de passage à une économie verte. La participation de la CEE, aux côtés de l'OCDE, du PNUE et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI), à un vaste projet régional (10 millions EUR) de la Commission européenne sur des économies plus vertes via des modes de consommation et de production plus durables, est en cours de préparation.

56. Le Président (Belgique) du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (PRTR) à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement a informé les participants des faits nouveaux intervenus récemment dans le cadre de la Convention et de son Protocole, entré en vigueur en octobre 2009. À ce jour, la Convention compte 45 Parties et le Protocole, 28. Lors de sa quatrième session (Chisinau, juin 2011), la Réunion des Parties à la Convention a appelé les Parties à agir pour réduire leur empreinte écologique et promouvoir la dimension sociale du développement durable, et a défendu l'idée d'une approche participative pour définir et mettre en œuvre des programmes en faveur de l'économie verte. À l'occasion de la première session de la Réunion des Parties en avril 2010, les Parties au Protocole ont insisté sur le travail de développement de capacités réalisé au titre du Protocole. Le Protocole PRTE est un maillon essentiel au processus de passage à une économie verte. Les avancées dans sa mise en œuvre au niveau national pourraient servir d'indicateur clef pour mesurer le degré d'efficacité dans le passage à une économie verte. Enfin, le Protocole profite au secteur industriel et favorise l'éco-innovation, de même qu'il sert d'outil pratique pour le déploiement du SEIS.

57. Le Comité a pris note des informations communiquées par les présidents des accords multilatéraux sur l'environnement et s'est félicité du travail accompli au titre de ces accords.

## **VII. Activités intersectorielles**

58. Le Comité a été informé de l'évolution récente d'un certain nombre d'activités intersectorielles en cours sous la direction de la CEE, ou en partenariat avec d'autres organisations.

### **A. Éducation au développement durable**

59. Le secrétariat de la CEE a informé le Comité du stade d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation au développement durable (EDD). La Stratégie est entrée dans sa troisième phase de mise en œuvre (2011-2015), axée sur son application pratique. Lors de sa sixième réunion en avril 2011, le Comité directeur de la CEE pour l'éducation au développement durable a examiné les progrès accomplis au niveau régional durant la deuxième phase (2008-2010). La majorité des pays ont mis en

place, ou mettent la dernière main à, des cadres politiques, réglementaires et opérationnels à l'appui de l'éducation au développement durable. Des efforts ont été déployés sans relâche pour intégrer l'EDD dans l'éducation formelle et de nombreuses thématiques majeures de l'EDD, les acquis, les méthodes et les stratégies de l'EDD sont désormais intégrés à l'enseignement. De même, l'adoption d'une approche globale au niveau de chaque établissement d'enseignement a fait des progrès remarquables. Par ailleurs, le Comité directeur a arrêté le programme de travail de la troisième phase, qui comporte un certain nombre d'activités concrètes destinées à traduire dans la pratique les priorités politiques de la stratégie. Dans la perspective de la prochaine Conférence Rio+20, le rôle de l'EDD dans la transition à une économie verte a été abondamment discuté dans le cadre d'une table ronde organisée par le Comité directeur, ainsi qu'à l'occasion de manifestations organisées en marge de la Conférence ministérielle d'Astana et de la Réunion préparatoire régionale.

60. Lors de sa septième réunion en mars 2012, le Comité directeur a examiné un certain nombre de questions, notamment comment renforcer l'intégration des compétences d'EDD dans la formation des enseignants, réorienter l'enseignement professionnel vers le développement durable et multiplier les projets d'écoles d'EDD. S'agissant de la mise en œuvre de la stratégie, la priorité a été donnée aux activités de développement de capacités à l'échelon régional et national, y compris à l'élaboration des concepts et des supports de formation permettant de promouvoir les compétences d'EDD, au renforcement de la coopération entre les autorités nationales compétentes et les institutions, et à l'approfondissement des liens entre l'éducation formelle et informelle.

61. La Stratégie de la CEE pour l'éducation au développement durable continue d'être gérée au moyen des contributions volontaires fournies par les États membres, et un apport continu de ces contributions est nécessaire pour déployer les activités. Depuis octobre 2010, le travail de mise en œuvre est assuré par un administrateur auxiliaire dont le poste est financé par le Gouvernement allemand.

62. La délégation géorgienne a informé les participants de la tenue prochaine de la Conférence intergouvernementale «Tbilissi+35 sur l'éducation environnementale au service du développement durable», qui aurait lieu à Tbilissi les 6 et 7 septembre 2012. Plus de 400 délégués devaient y assister, parmi lesquels des chefs d'État, des ministres de l'environnement, des délégués d'organisations internationales et des spécialistes de l'éducation environnementale et de l'EDD. Des informations précises et des documents ont pu être consultés sur le site Web de la Conférence<sup>7</sup>.

63. Le Comité a pris note des informations communiquées et s'est félicité du travail accompli au titre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation au développement durable.

## **B. Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement**

64. Le secrétariat de la CEE a présenté une vue d'ensemble des évolutions intervenues récemment au titre du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE). Les activités menées dans le cadre du PPE-TSE sont inspirées par la Déclaration d'Amsterdam et ses quatre buts prioritaires – contribuer à un développement économique viable et stimuler la création d'emplois grâce à l'investissement dans des transports respectueux de l'environnement et de la santé; gérer une mobilité viable et favoriser un système de transport plus efficace; réduire les émissions de gaz à effet de serre, la pollution atmosphérique et le bruit liés aux transports et favoriser des politiques et des mesures propices à des modes de transports sains et sûrs – adoptés lors

---

<sup>7</sup> <http://www.tbilisiplus35.ge/>.

de la troisième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement en 2009. Les huitième et neuvième sessions du Comité directeur du PPE-TSE, en décembre 2010 et novembre 2011, ont porté sur l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail 2009-2010 du PPE-TSE et ont adopté le nouveau programme de travail 2011-2012. Les activités de mise en œuvre comprennent l'organisation de courses de relais qui ont permis, via les ateliers du PPE-TSE, de passer le «témoin» des meilleures pratiques de transports durables de Prague (septembre 2009) à Skopje (juin 2010), puis à Batumi, en Géorgie (septembre 2010) et à Kiev (juin 2011) et enfin, à Moscou (juin 2012).

65. Le PPE-TSE a apporté sa contribution à la Conférence ministérielle d'Astana en organisant une manifestation en marge de la Conférence et en diffusant une brochure sur les emplois favorisant des modes de transport durables, respectueux de la santé et de l'environnement. Les colloques du PPE-TSE, adossés aux deux dernières sessions de son Comité directeur, se sont avérés être un moyen efficace pour aller dans le sens des priorités de la Déclaration d'Amsterdam; les deux premiers colloques ont été consacrés respectivement aux premier et deuxième buts prioritaires, tandis que les colloques à venir en 2012 et 2013 seraient consacrés respectivement aux troisième et quatrième. Le Comité directeur tiendra sa dixième session les 14 et 15 novembre 2012 et examinera notamment à cette occasion les préparatifs de la prochaine Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement à Paris, en 2014. Les activités en cours sur le Mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE, la Boîte à outils du PPE-TSE et le Partenariat PPE-TSE continueront d'appuyer les objectifs du Programme ainsi que les quatre buts prioritaires de la Déclaration d'Amsterdam.

66. Le Comité a pris note des informations communiquées et s'est félicité du travail accompli au titre du PPE-TSE.

### C. Environnement et sécurité

67. Le Directeur de la Division de l'environnement a donné une vue d'ensemble des évolutions intervenues récemment au titre de l'Initiative environnement et sécurité (ENVSEC) (document d'information n° 2). Les agences partenaires de l'ENVSEC<sup>8</sup> aident les pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est, à rassembler les disciplines requises pour le développement durable en privilégiant les problèmes environnementaux qui présentent des risques pour la sécurité. Les accords multilatéraux sur l'environnement de la CEE constituent un pilier important des activités de l'ENVSEC.

68. Les activités réalisées récemment par la CEE au titre de l'ENVSEC ont été les suivantes: travaux sur la sécurité des barrages en Asie centrale; gestion de l'eau et adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières d'Europe du Sud-Est, d'Europe orientale et d'Asie centrale; travaux de recherche communs sur les effets transfrontières sur l'environnement dans le delta du Danube; développement de capacités dans le cadre du programme d'aide de la Convention sur les accidents industriels en Europe du Sud-Est; développement de capacités aux fins d'application de la Convention Espoo en Asie centrale – autant d'activités qui ont contribué à soutenir et à promouvoir le bien-être économique, environnemental et social. S'agissant du passage à une économie verte, les travaux à l'appui de la mise en œuvre de la Convention Espoo et sur la constitution d'une

<sup>8</sup> CEE, PNUE, PNUD, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale et Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Le PNUE assure le secrétariat de l'ENVSEC.

base permettant un usage équitable des ressources en eau disponibles ont revêtu une importance particulière.

69. Le Comité a pris note et s'est félicité des informations communiquées par l'ENVSEC.

#### **D. Processus européen environnement et santé**

70. La délégation roumaine a présenté le stade d'avancement des travaux du Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé (CMES) (objet du document d'information n° 5). Le premier CMES (2011-2012) s'est réuni deux fois à ce jour, à Paris en mai 2011, et à Bonn (Allemagne) en février 2012. Le CMES a adopté son règlement intérieur et a examiné la meilleure façon de mener ses travaux pour s'acquitter au mieux du mandat donné par la Conférence ministérielle de Parme sur l'environnement et la santé – à savoir, jouer un rôle moteur dans le Processus européen Environnement et santé.

71. Le Comité a pris note de l'avancement des travaux du CMES. Lors de la discussion qui a suivi, le Comité a délibéré sur un certain nombre de questions concernant la nomination de membres issus du secteur de l'environnement pour le second mandat (2013-2014) du CEMS.

72. Le Comité a donné mandat à son bureau de désigner, avec l'aide du secrétariat, les quatre membres issus du secteur de l'environnement qui siègeraient au CEMS pour le second mandat 2013-2014, en tenant compte de l'accord conclu concernant la Belgique et la République de Moldova lors de sa dix-septième session.

73. Par ailleurs, le Comité a approuvé la proposition du CEMS d'inviter l'Allemagne à siéger au CEMS en qualité d'observateur permanent, a pris note de la proposition du CEMS de modifier la durée de son mandat et de la porter de deux à trois ans et a décidé d'examiner plus avant cette dernière proposition, le cas échéant, lors de sa dix-neuvième session à l'automne 2013.

#### **E. Construction écologique**

74. Le secrétariat de la CEE a informé le Comité que la mise en place de l'équipe spéciale sur la construction écologique avait été différée par le Comité exécutif jusqu'à ce que l'examen de la réforme de 2005 de la CEE ait été mené à bien. Le secrétariat a présenté ensuite une vue d'ensemble des activités actuelles et futures dans le domaine de l'écoconstruction, parmi lesquelles des manifestations et du matériel d'information destinés à marquer l'Année internationale des forêts 2011, ainsi qu'un certain nombre d'actions visant à promouvoir la maison écologique et le logement basse énergie.

75. Le Comité a pris note et s'est félicité des informations communiquées sur les travaux réalisés dans le domaine de la construction écologique.

### **VIII. Examen de la réforme de 2005: sous-programme sur l'environnement**

76. La Présidente a informé le Comité que le Comité exécutif avait procédé entre 2011 et 2012 à un examen de la réforme de la CEE adoptée en décembre 2005 en vue de tirer des conclusions pour les futures priorités de travail de la CEE. Le sous-programme sur l'environnement devait être examiné en mai 2012. À la demande du Comité exécutif, le secrétariat de la CEE a préparé un document intitulé «Draft information requested by the



Executive Committee for the review of the 2005 ECE Reform: Environment subprogramme» (document d'information n° 7), qui a été diffusé au Comité par messagerie électronique. Une version finale de ce document, intégrant les observations reçues par le Comité, devait être soumise au Comité exécutif.

77. Les délégations ont examiné le projet de document et formulé des observations. Le Comité a exprimé ses plus sincères remerciements pour le travail réalisé au titre du sous-programme sur l'environnement. Il a invité les délégations à envoyer leurs observations sur ce document en mode «suivi des modifications» avant le 27 avril 2012.

## **IX. Programme de travail**

### **A. Examen de l'exécution du programme pendant la période biennale 2010-2011**

78. La Présidente a informé le Comité que l'examen de l'exécution du sous-programme sur l'environnement pendant la période biennale 2010-2011 était présenté dans le document ECE/CEP/2012/4. Ce document a été élaboré par le secrétariat en fonction des règles établies au sein de la CEE pour examiner l'exécution des programmes.

79. Le Comité a approuvé l'examen de l'exécution du sous-programme sur l'environnement pour la période 2010-2011 (ECE/CEP/2012/4).

### **B. Travaux pour les périodes biennales 2012-2013 et 2014-2015**

80. La Présidente a informé le Comité que le programme de travail correspondant au sous-programme sur l'environnement et le plan d'évaluation des résultats pour l'exercice biennal 2012-2013, ainsi que le cadre stratégique pour l'exercice biennal 2014-2015, étaient présentés dans le document ECE/CEP/2012/3. Ce document a été élaboré par le secrétariat, sur la base du nouveau modèle de présentation des programmes de travail approuvé par le Comité exécutif de la CEE.

81. Le Comité a adopté le programme de travail 2012-2013 (ECE/CEP/2012/3, sect. II et annexe I), qui serait soumis ultérieurement au Comité exécutif pour approbation.

82. En outre, le Comité a approuvé le plan d'évaluation des résultats du sous-programme sur l'environnement pour l'exercice biennal 2012-2013 (ibid., annexe II) et adopté le cadre stratégique pour 2014-2015 (ibid., annexe III).

### **C. Ressources nécessaires et critères d'attribution pour une aide financière**

83. La Présidente a informé le Comité que la révision des critères d'admissibilité des pays à une aide financière pour participer aux réunions et manifestations avait fait l'objet du document d'information n° 4. À cet égard, il a été observé que les statistiques de PIB par habitant, en prix courants convertis en dollars des États-Unis par application des taux de change courants, concernaient l'année 2010, les chiffres correspondants pour 2011 ne devant pas être disponibles avant la fin de 2012.

84. La délégation du Bélarus a informé le Comité que la monnaie nationale du pays avait été dévaluée en 2011 et a demandé au Comité d'examiner l'inscription du Bélarus sur la liste des pays admissibles.

85. Le Comité a approuvé la liste des pays ayant droit à une aide financière, sous réserve d'une disposition spéciale en vertu de laquelle son bureau examinerait la demande du Bélarus de figurer sur cette liste puisque le PIB 2010 du pays ne correspondait pas à sa situation financière du moment. Le CEP a donné mandat au Bureau de statuer sur la demande du Bélarus avant le 15 juin 2012 (voir annexes I et II).

86. En outre, le Comité a donné mandat au Bureau d'examiner les aides financières attribuées pour participer aux réunions et manifestations dans l'optique d'évaluer si les critères actuels étaient les plus appropriés et de soumettre des recommandations au Comité lors de sa dix-neuvième session.

87. Par ailleurs, le Comité a donné mandat au Bureau de formuler des recommandations au Comité lors de sa dix-neuvième session sur l'élaboration éventuelle et l'adoption ultérieure du règlement intérieur du Comité, conformément à l'article 20 du mandat et règlement intérieur de la Commission économique pour l'Europe (E/ECE/778/Rev.5)<sup>9</sup>.

88. L'état des ressources, y compris des ressources financières mobilisables dans les divers fonds d'affectation spéciale, ainsi qu'une estimation des ressources financières nécessaires pour exécuter les divers programmes de travail pendant l'actuelle période biennale 2012-2013, ont été présentés dans le document d'information n° 6. Faisant suite aux remarques formulées par le Comité lors de sa seizième session (octobre 2009), un tableau général des fonds d'affectation spéciale et des contributions par pays a été produit dans un additif séparé au document d'information (et distribué en séance).

89. Le Comité s'est félicité des informations fournies par le secrétariat sur l'état des ressources du sous-programme sur l'environnement pour 2010-2011. Il a demandé au secrétariat de bien vouloir produire ces mêmes informations pour la période biennale 2012-2013 lors de la prochaine session concernée.

## X. Calendrier des réunions

90. Le Comité a décidé de tenir sa dix-neuvième session du 22 au 25 octobre 2013.

## XI. Questions diverses

91. Le Directeur exécutif du Centre régional pour l'environnement de l'Asie centrale a informé le Comité que son second et dernier mandat prenait fin en 2012. Le Comité a exprimé ses remerciements pour le rôle que le Centre régional pour l'environnement avait joué, sous sa direction, dans l'avancement des travaux du Comité.

## XII. Résumé des décisions du Comité

92. À sa dix-huitième session, le Comité:

a) A adopté l'ordre du jour de la dix-huitième session avec le planning et les modifications proposés;

b) A pris note des informations communiquées concernant les préparatifs de la Conférence Rio+20, s'est félicité de la participation à titre informel des représentants des organes directeurs des accords multilatéraux sur l'environnement et de la Présidente du

<sup>9</sup> Document disponible à l'adresse suivante: [http://www.unece.org/fileadmin/DAM/oes/mandate/Commission\\_Rev5\\_English.pdf](http://www.unece.org/fileadmin/DAM/oes/mandate/Commission_Rev5_English.pdf).

Comité au projet de document final Rio+20, et a invité ses membres à prendre contact avec leurs coordinateurs nationaux pour la Conférence Rio+20 pour faire valoir l'importance de maintenir les initiatives et perspectives régionales insérées actuellement en bleu dans le texte du document final;

c) A pris note des informations communiquées par les présidents des accords multilatéraux sur l'environnement et s'est félicité du travail accompli au titre de ces accords;

d) A exprimé ses sincères remerciements pour l'organisation et les résultats de la Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» d'Astana qui, conformément au Plan de réforme du processus «Un environnement pour l'Europe», se présentait sous une nouvelle forme, et a exprimé sa gratitude au Gouvernement du Kazakhstan pour son excellent travail d'organisation de la Conférence;

e) S'est félicité du document sur la préparation de l'examen à mi-parcours (ECE/CEP/2012/5) rédigé par le secrétariat, a approuvé les propositions concernant la préparation de cet examen prévu en 2013, notamment son périmètre d'étude, sa forme et ses modalités tels que définis dans le document, et statué sur les décisions spécifiques et demandes supplémentaires visées au paragraphe 25 ci-dessus;

f) A invité les délégations à formuler leurs observations sur le document esquissant les grandes lignes de la mise en place d'une procédure périodique d'évaluation et d'information, à partir de la mise au point progressive du SEIS, avant le 30 avril 2012;

g) A adopté par acclamation les recommandations formulées dans la première EPE du Turkménistan (document d'information n° 8);

h) A adopté par acclamation les recommandations formulées dans la deuxième EPE de l'Albanie (document d'information n° 9);

i) A adopté par acclamation les recommandations formulées dans la deuxième EPE de la Roumanie (document d'information n° 10);

j) A invité les pays à apporter une aide en nature (détachement d'experts, experts associés, etc.) ainsi qu'une aide financière au programme d'EPE, notamment pour que la première EPE du Maroc puisse être menée à l'automne 2012;

k) A pris note des informations communiquées eu égard au troisième cycle d'EPE et des résultats de l'auto-évaluation du programme d'EPE, conduite en 2011-2012 (document d'information n° 3);

l) A exprimé ses plus sincères remerciements au Groupe d'experts des EPE pour son travail et a approuvé le mandat révisé 2013-2014 du Groupe d'experts (annexe III), qui serait soumis ultérieurement au Comité exécutif pour approbation;

m) A exprimé ses plus sincères remerciements au Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement pour son travail et approuvé le mandat révisé 2012-2014 du Groupe de travail (ECE/CEP/2012/6, annexe), qui serait soumis ultérieurement au Comité exécutif pour approbation;

n) A exprimé ses plus sincères remerciements à l'Équipe spéciale conjointe sur les indicateurs de l'état de l'environnement pour son travail et approuvé le mandat révisé 2013-2014 de l'Équipe spéciale (annexe IV), qui serait soumis ultérieurement au Comité exécutif pour approbation;

o) A pris note des informations communiquées et s'est félicité du travail accompli au titre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation au développement durable;

- p) A pris note des informations communiquées et s'est félicité du travail accompli au titre du PPE-TSE;
- q) A pris note et s'est félicité des informations communiquées par l'ENVSEC;
- r) A pris note et s'est félicité des informations communiquées sur les travaux réalisés dans le domaine de la construction écologique;
- s) A pris note de l'avancement des travaux du CMES;
- t) A donné mandat à son bureau de désigner, avec l'aide du secrétariat, les quatre membres issus du secteur de l'environnement qui siègeraient au CEMS pour le second mandat 2013-2014, en tenant compte de l'accord conclu concernant la Belgique et la République de Moldova lors de la dix-septième session du Comité;
- u) A pris note de la proposition du CEMS de modifier la durée de son mandat et de la porter de deux à trois ans et décidé d'examiner plus avant cette dernière proposition, le cas échéant, lors de la dix-neuvième session du Comité à l'automne 2013;
- v) A approuvé la proposition du CEMS d'inviter l'Allemagne à siéger au CEMS en qualité d'observateur permanent;
- w) A exprimé ses plus sincères remerciements pour le travail réalisé au titre du sous-programme sur l'environnement et invité les délégations à envoyer leurs observations sur le projet de document intitulé «Draft on information requested by the Executive Committee for the review of the 2005 ECE reform: Environment subprogramme» (document d'information n° 7) avant le 27 avril 2012;
- x) A approuvé l'examen de l'exécution du sous-programme sur l'environnement pour la période 2010-2011 (ECE/CEP/2012/4);
- y) A adopté le programme de travail pour l'exercice biennal 2012-2013 (ECE/CEP/2012/3, sect. II et annexe I), qui serait soumis ultérieurement au Comité exécutif pour approbation;
- z) A approuvé le Plan d'évaluation des résultats du sous-programme sur l'environnement pour l'exercice biennal 2012-2013 (ibid., annexe II);
- aa) A adopté le cadre stratégique pour 2014-2015 (ibid., annexe III);
- bb) A approuvé la liste des pays ayant droit à une aide financière (document d'information n° 4), sous réserve d'une disposition spéciale en vertu de laquelle son bureau examinerait la demande du Bélarus de figurer sur cette liste puisque le PIB 2010 du pays ne correspondait pas à sa situation financière du moment, et a donné mandat au Bureau de statuer sur la demande du Bélarus avant le 15 juin 2012;
- cc) A donné mandat au Bureau d'examiner les aides financières attribuées pour participer aux réunions et manifestations dans l'optique d'évaluer si les critères actuels étaient les plus appropriés et de soumettre des recommandations au Comité lors de sa dix-neuvième session;
- dd) A donné mandat au Bureau de formuler des recommandations au Comité lors de sa dix-neuvième session sur l'élaboration éventuelle et l'adoption ultérieure du règlement intérieur du Comité, conformément à l'article 20 du mandat et règlement intérieur de la Commission économique pour l'Europe (E/ECE/778/Rev.5);
- ee) S'est félicité des informations fournies par le secrétariat sur l'état des ressources du sous-programme sur l'environnement pour 2010-2011 (document d'information 6 et Add. 1) et a demandé au secrétariat de bien vouloir produire ces mêmes informations pour la période biennale 2012-2013 lors de la prochaine session concernée;

- ff) A élu sa présidente et les autres membres de son bureau, ainsi qu'il est précisé au paragraphe 11 ci-dessus;
- gg) A décidé de tenir sa dix-neuvième session du 22 au 25 octobre 2013;
- hh) A prié son bureau et le secrétariat d'assurer le suivi de ses décisions;
- ii) A remercié le secrétariat pour son excellent travail d'organisation de la réunion.

### **XIII. Clôture de la session**

93. La Présidente a informé le Comité que le rapport sur les travaux de la présente session et la liste des participants seraient mis en ligne sur le site Web de la CEE et distribués aux participants après la réunion. Un résumé des décisions prises par le Comité lors de sa dix-huitième session du Comité devait être diffusé par courrier électronique à l'issue de la réunion.

94. La Présidente a remercié les participants et déclaré la session close.

## Annexe I

## Liste des pays ayant droit à une aide financière pour participer aux réunions et manifestations (2012-2013)<sup>a</sup>

### Note du secrétariat

Le plafond de l'aide financière attribuée aux pays pour participer aux réunions et manifestations pour 2012-2013 est de 4 500 dollars des États-Unis: a) les pays dont le produit intérieur brut (PIB) par habitant est compris entre 4 000 et 4 500 dollars ont droit à une aide financière (indemnités journalières de subsistance uniquement); b) les pays dont le PIB par habitant est inférieur à 4 000 dollars ont droit à une aide financière (indemnités journalières de subsistance plus frais de voyage).

### Liste des pays pouvant bénéficier d'une aide, classés selon le type d'aide et leur PIB

<i>Pays</i>	<i>PIB/habitant (dollars É.-U.)<sup>a</sup></i>	<i>Nombre de pays</i>
<b>Indemnités journalières de subsistance uniquement</b>		
Turkménistan	4 249	
ex-République yougoslave de Macédoine	4 450	
<b>Sous-total</b>		<b>2</b>
<b>Frais de voyage + indemnités journalières de subsistance</b>		
Tadjikistan	749	
Kirghizistan	865	
Ouzbékistan	1 420	
République de Moldova	1 630	
Géorgie	2 624	
Ukraine	3 015	
Arménie	3 031	
Bélarus	3 418	
Albanie	3 797	
Bosnie-Herzégovine	3 867	
<b>Sous-total</b>		<b>10</b>
<b>Total</b>		<b>12</b>

*Note:* Les pays ci-dessus sont classés par ordre croissant de PIB et en fonction du type d'aide.

<sup>a</sup> PIB par habitant en prix courants convertis en dollars É.-U. par application des taux de change courants (de 2010, les chiffres pour 2011 n'étant pas disponibles avant la fin de 2012). Les données ont été extraites de la base de données de la Division de statistique de la CEE et établies à partir de sources officielles nationales et internationales (Communauté d'États indépendants, EUROSTAT, Fonds monétaire international, OCDE).

<sup>a</sup> Telle qu'approuvée par le Comité lors de sa dix-huitième session et modifiée conformément à la décision prise par le Bureau concernant le Bélarus (voir annexe II). D'autres modalités peuvent être appliquées dans le cadre des projets lorsque les donateurs assortissent leur contribution de conditions particulières.

## Annexe II

### **Admissibilité du Bélarus à une aide financière pour participer aux réunions et manifestations (2012-2013)**

1. Conformément au mandat donné par le Comité (voir par. 85 ci-dessus), le Bureau a examiné la demande du Bélarus de figurer sur la liste des pays ayant droit à une aide financière pour participer aux réunions et manifestations, sur la base d'informations et d'analyses statistiques nouvelles qui ne pouvaient être disponibles qu'en juin 2012, après la dix-huitième session du Comité. Le Bureau a constaté en effet, que la monnaie nationale du Bélarus avait subi une sérieuse dévaluation en 2011<sup>b</sup>. Reprenant les données de la Banque nationale du Bélarus sur le PIB par habitant en 2011 (évalué à 28 953 000 roubles (BYR)) et le taux de change de décembre 2011 (8 470,09 BYR = 1 dollar É.-U.), le Bureau a observé que le PIB par habitant du Bélarus en 2011 s'était établi en valeur nominale à 3 418 dollars É.-U., soit un chiffre nettement inférieur au plafond de 4 500 dollars É.-U. retenu par le Comité pour déterminer l'admissibilité à une aide financière.

2. Au vu de ce qui précède, le Bureau du Comité:

a) A estimé que le PIB 2010 du pays ne rendait pas compte de sa situation financière du moment;

b) A décidé par consensus d'inscrire le Bélarus sur la liste des pays ayant droit à une aide financière;

c) A demandé au secrétariat du Comité que la présente décision figure dans le rapport sur les travaux de la dix-huitième session du Comité<sup>c</sup>.

3. Compte tenu de ce qui précède, la liste des pays ayant droit à une aide financière a été modifiée et ajoutée au présent rapport (annexe I).

---

<sup>b</sup> Ainsi qu'en témoignent à la fois les décisions des instances dirigeantes du Bélarus et l'historique des taux de change.

<sup>c</sup> Le représentant des États-Unis d'Amérique n'a pas soutenu cette décision du Bureau.

## Annexe III

### **Groupe d'experts des études de performance environnementale: mandat révisé pour 2013-2014**

#### **Composition**

1. L'équipe restreinte du Groupe d'experts des études de performance environnementale pour 2013-2014 est composée de 10 à 14 membres choisis conformément au principe de l'équilibre géographique entre les pays de la région. Lors de la sélection de nouveaux membres, une attention particulière est également accordée aux candidatures d'experts de pays qui ont été récemment examinés, ainsi que de ceux qui ont fait l'objet, ou vont prochainement faire l'objet, d'une étude de suivi.
2. La participation, en tant qu'observateurs, aux réunions du Groupe d'experts est ouverte aux représentants du Comité des politiques de l'environnement, qui agissent en qualité de conseillers dans le cadre de l'examen du rapport et de ses recommandations.
3. De plus, la participation aux réunions du Groupe d'experts sur les pays examinés est ouverte aux experts nommés par les représentants du Comité et approuvée par les membres du Groupe d'experts en concertation avec le secrétariat.

#### **Mandat**

4. Le mandat de l'équipe restreinte du Groupe d'experts des études de performance environnementale de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) est prorogé pour une période de deux ans aux fins suivantes:
  - a) Mener à bien le processus d'évaluation par les experts préalablement à l'examen collégial qui sera conduit par le Comité;
  - b) Donner des orientations au secrétariat de la CEE et au Comité concernant toutes les questions de fond et d'organisation liées à la mise en œuvre du programme d'études de performance environnementale (EPE) de la CEE;
  - c) Aider le secrétariat de la CEE à coordonner le programme d'EPE de la CEE avec les processus en cours dans d'autres institutions internationales en lien avec le programme, notamment le PNUE, l'OMS, l'AEE, la Banque mondiale, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque asiatique de développement et l'OCDE.
5. Les orientations fournies à la CEE et au Comité par le Groupe d'experts portent notamment sur les éléments suivants:
  - a) Amélioration des modalités d'exécution des EPE et détermination des besoins à cet égard;
  - b) Évaluation des évolutions environnementales présentant un intérêt pour le processus d'EPE dans les pays non membres de l'OCDE, y compris dans le cadre de réunions, séminaires et ateliers conjoints organisés aux niveaux régional et sous-régional en fonction de la demande;
  - c) Examen et amélioration des données et informations utilisées pour les EPE;



d) Élaboration de propositions concernant les moyens d'améliorer les modalités d'adoption et la mise en œuvre des recommandations contenues dans les rapports des EPE.

6. Les membres de l'équipe restreinte du Groupe d'experts sont élus par le Comité sur recommandation du Bureau. Le secrétariat invite les institutions internationales menant des travaux en rapport à participer aux travaux du Groupe d'experts.

7. Lorsqu'il statue sur un rapport d'EPE à l'étude et sur ses recommandations, le Groupe d'experts tient compte des contributions apportées par les pays examinateurs et les représentants du Comité participant à la réunion.

8. Le Groupe d'experts des EPE élit son président et son vice-président.

9. Le Groupe d'experts présente un rapport annuel sur ses activités au Comité et peut lui soumettre toute question qu'il juge utile à l'exécution de son mandat.

### **Calendrier**

10. Le mandat du Groupe d'experts couvre une période de deux ans, de 2013 à fin 2014.

## Annexe IV

### **Mandat révisé de l'Équipe spéciale conjointe sur les indicateurs de l'état de l'environnement pour 2013-2014**

#### **I. Généralités**

1. L'Équipe spéciale conjointe sur les indicateurs de l'état de l'environnement a été créée par le Comité des politiques de l'environnement et la Conférence des statisticiens européens en 2009 pour améliorer la collecte de données sur l'environnement et renforcer la publication de ces données dans les pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est, ainsi que pour promouvoir la comparabilité des statistiques et des indicateurs de l'état de l'environnement dans la région de la CEE.

2. L'Équipe spéciale conjointe aura tenu sept réunions au total entre 2009 et 2012. Elle aura passé en revue, à des degrés divers, la totalité des indicateurs que comptent les Principes directeurs pour l'application d'indicateurs de l'état de l'environnement dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (Principes directeurs), qui ont été établis par le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement et approuvés à la Conférence ministérielle de Belgrade (2007) «Un environnement pour l'Europe». L'Équipe spéciale conjointe aura également examiné d'autres indicateurs importants, mais qui ne figurent pas actuellement dans les Principes directeurs.

3. L'Équipe spéciale conjointe a noté que les différences d'ordre méthodologique observées dans la production des indicateurs justifiaient un examen plus approfondi afin d'obtenir des données comparables et d'offrir une meilleure base pour prendre les décisions de politique environnementale en pleine connaissance de cause.

4. Il a été décidé unanimement de poursuivre les travaux et en particulier, de passer en revue le reste des indicateurs des Principes directeurs, de clarifier les définitions et d'élaborer des orientations détaillées, éventuellement sous forme de tableaux de données, sur la production d'indicateurs. On a estimé qu'il était très important de continuer de publier des données sur les indicateurs pour identifier les lacunes et les moyens de les combler.

#### **II. Mandat et établissement de rapports**

5. L'Équipe spéciale conjointe continuera à rendre compte aux organes dont elle relève, en l'espèce le Comité et la Conférence des statisticiens européens. Elle présentera à ces deux organes un rapport sur les travaux qu'elle aura accomplis.

#### **III. Objectif**

6. L'objectif de l'Équipe spéciale conjointe est d'aider les bureaux nationaux de statistique et les institutions responsables de l'établissement des rapports nationaux d'évaluation de l'état de l'environnement dans les pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est à améliorer encore les statistiques environnementales et la production d'indicateurs adoptés d'un commun accord, à renforcer la publication de données sur l'environnement et à favoriser l'établissement de statistiques et d'indicateurs environnementaux comparables dans la région paneuropéenne.

#### IV. Activités et réalisations prévues

7. Pour atteindre ses objectifs, l'Équipe spéciale conjointe mènera les activités suivantes:

- a) Passer en revue et réviser, si nécessaire, les indicateurs visés par les Principes directeurs afin de mieux expliquer les méthodes employées, de clarifier les concepts et les définitions et d'élaborer des orientations détaillées, éventuellement sous forme de tableaux de données, sur la production d'indicateurs;
- b) Fournir des orientations sur la collecte des données primaires, y compris sur les données statistiques qui serviront de base aux indicateurs des Principes directeurs en échangeant des données sur les indicateurs, puis en évaluant les lacunes et les moyens de les combler;
- c) Proposer des indicateurs environnementaux supplémentaires qui pourraient être inclus dans les Principes directeurs;
- d) En coopération avec l'AEE et les autres institutions concernées, continuer à renforcer la capacité des pays concernés de produire des données environnementales, y compris des données statistiques et des indicateurs en leur apportant une assistance technique et une formation en conformité avec les principes du SEIS et des évaluations périodiques de l'état de l'environnement;
- e) Fournir, en les adaptant aux besoins des pays concernés, des documents d'orientation pertinents qui soient disponibles à l'échelle mondiale;
- f) Conserver un réseau d'experts de l'environnement dans les bureaux de statistique et les organismes publics chargés des évaluations environnementales pour élargir encore les échanges d'expériences et d'approches.

8. L'Équipe spéciale s'occupera en particulier:

- a) D'examiner l'application des indicateurs environnementaux des Principes directeurs dans les pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est. L'analyse des résultats de ces examens aidera à déterminer les domaines d'activité prioritaires qui appellent le plus d'améliorations dans ces pays et dans lesquels des stages de formation et des ateliers seraient le plus efficace. Ces examens pourraient aussi permettre aux donateurs internationaux de recenser les domaines d'intervention susceptibles de nécessiter une assistance technique;
- b) D'apporter de nouvelles améliorations au texte des indicateurs dans les Principes directeurs;
- c) D'adopter d'un commun accord le texte des indicateurs supplémentaires à inclure dans les Principes directeurs;
- d) De produire des documents méthodologiques, présentations et recommandations sur la collecte de données et la production d'indicateurs.

#### V. Calendrier

9. Le mandat de l'Équipe spéciale conjointe couvre la période allant de 2013 à fin 2014.

## **VI. Méthode de travail**

10. L'Équipe spéciale conjointe devrait tenir, selon l'aide accordée par les donateurs, trois réunions en face à face au cours de son mandat. L'Équipe spéciale conjointe travaillera également par courrier électronique et tout autre moyen électronique. Elle coopérera étroitement avec le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement. Les donateurs seront invités à fournir des contributions volontaires pour aider l'Équipe spéciale conjointe.

## **VII. Composition**

11. L'Équipe spéciale conjointe est ouverte à tous les pays de la CEE. Les autres pays intéressés sont également les bienvenus. L'AEE, la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale, la Division de statistique de l'ONU, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Agence internationale de l'énergie, le Centre européen de l'environnement et de la santé de l'OMS, le Comité de statistique de la Communauté d'États indépendants, les secrétariats des AME concernés et d'autres institutions sont invités à participer.

## **VIII. Service de secrétariat**

12. La Division de l'environnement et la Division de statistique de la CEE assureront conjointement le service de l'Équipe spéciale. Il s'agira notamment:

- a) D'assurer le service des réunions de l'Équipe spéciale conjointe (avec des services d'interprétation et de traduction), y compris l'élaboration de l'ordre du jour et des rapports de réunion;
  - b) D'établir des documents d'information et des documents de synthèse pour l'Équipe spéciale conjointe, à sa demande;
  - c) De prendre des dispositions financières afin de permettre aux membres de l'Équipe spéciale conjointe provenant de pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est de participer aux réunions de l'Équipe spéciale conjointe;
  - d) D'aider les pays susmentionnés, dans le cadre des projets menés avec l'AEE et d'autres institutions intéressées, à améliorer leur aptitude à produire des indicateurs.
-